

**HALTE ALIMENTAIRE DE VAL-MORIN**

**PROCÉDURE DE DISTRIBUTION POUR TOUS LES BÉNÉFICIAIRES PENDANT LA PANDÉMIE  
DU COVID 19**

Afin de protéger les bénéficiaires ainsi que les bénévoles, la procédure de distribution des denrées de la Halte sera la suivante pendant la période de pandémie du COVID 19. Ces distributions se feront aux **2 SEMAINES** débutant le jeudi 2 avril. Les heures de distribution demeurent inchangées, soit de 11h à 12h.

- 1) Une distance minimale de 2 mètres entre les individus doit être respectée en tout temps. Le non-respect de cette règle entraînera une expulsion automatique du bénéficiaire de la Halte jusqu'à la fin de la pandémie.
- 2) Les bénéficiaires devront stationner leur voiture sur la rue Morin entre l'entrée du stationnement de la Halte et la bibliothèque selon leur ordre d'arrivée. Un bénévole vous demandera votre nom ainsi que votre numéro de panier et fera entrer une voiture à la fois dans le stationnement.
- 3) Une fois dans le stationnement, vous devrez vous diriger vers la porte-garage de la Halte. Vos denrées vous seront remises dans des sacs en papier. Vos sacs seront déposés sur une table à l'extérieur devant la porte de garage. Vous devrez alors transférer ces sacs dans votre véhicule et quitter le stationnement.
- 4) Les frais seront de \$5 par distribution, cette somme devra être déposée dans un contenant prévu à cet effet sur la table où seront déposés vos sacs. Nous vous demandons d'avoir le montant exact si possible. Afin de minimiser les risques de contamination, il n'y aura pas de manipulation d'argent et, par conséquent, nous ne pourrons vous remettre votre monnaie. À titre d'exemple, si vous n'avez qu'un billet de \$10, déposez le billet dans le contenant et vous aurez payé pour 2 distributions. (Note : les bénéficiaires qui ont payé des sommes d'avance pour les distributions seront éventuellement remboursés ou ces sommes seront reportées lors de la reprise des activités régulières. Les sommes payées d'avance ne seront pas appliquées aux distributions pendant la période de pandémie).
- 5) Vous devez nous aviser d'une absence par téléphone (Pierre Oigny 819-322-7041), la veille ou avant 9h le jour de la distribution. **Le non-respect de cette condition entraînera une radiation de la liste des bénéficiaires.** (Première offense : radiation de la prochaine distribution, deuxième offense : radiation permanente jusqu'à la fin de la pandémie)

**VERSO**



## NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES

1. Tous ceux qui n'étaient pas bénéficiaires avant la pandémie et qui désirent obtenir des denrées de la Halte **doivent OBLIGATOIREMENT compléter le formulaire de demande d'aide et fournir une preuve de résidence soit : une copie recto et verso du permis de conduire, du bail ou du compte de taxes municipales.** Un service de photocopies est offert au Jean Coutu Sainte-Agathe (819-326-5444)
2. Le formulaire de demande d'aide est disponible en ligne sur le site de la municipalité ou sous forme papier dans la boîte jaune, qui porte la mention Croque Livres, située sur la rue Morin entre la mairie et le marché Val-Morin.
3. Les demandes d'aide dûment complétées devront parvenir aux bureaux de la municipalité avant 12h le lundi précédant la distribution afin de permettre aux bénévoles d'obtenir les denrées nécessaires.
4. Les demandes devront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie (à droite de la porte d'entrée principale) à l'attention de la Halte alimentaire ou transmises électroniquement à l'adresse suivante : [loisirsculture@val-morin.ca](mailto:loisirsculture@val-morin.ca)

Pour tout besoin urgent de nourriture, vous pouvez communiquer avec **Pierre Oigny au 819-322-7041** afin d'obtenir un panier de dépannage.

RECTO

